

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	02.09.2014	14:03	14.142	DDTE	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Groupe socialiste

**Titre:** Projet de loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets (LTD)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,  
sur la proposition de la commission...  
décrète.

## Article premier

La loi concernant le traitement des déchets (LTD), du 13 octobre 1986, est modifiée comme suit:

Art. 26 al. 3 (nouveau): elles doivent mettre à la disposition:

- a) des familles, pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 3 ans, l'équivalent de minimum 20 sacs taxés de 35 litres par an;
- b) des personnes qui, pour des problèmes de santé attestés par un certificat médical, augmentent leur volume de déchets de manière significative, l'équivalent de minimum 20 sacs taxés de 35 litres par an.

Art. 2

La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3

<sup>1</sup>Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

## Développement

L'introduction de la taxe au sac a changé les habitudes des habitant-e-s de notre canton. En effet, selon les statistiques à notre disposition, la part de déchets recyclés a augmenté de manière significative. Cet état de fait ne peut que réjouir le groupe socialiste, qui soutient une gestion responsable des ressources naturelles. Notre groupe doit toutefois constater que les familles avec des enfants en bas âge ainsi que les personnes qui, pour des raisons de santé, voient leur volume de déchets augmenter, sont lésées par ce nouveau dispositif. Le groupe socialiste avait déjà soulevé cette question lors des travaux sur la révision de la loi sur le traitement des déchets. Plusieurs mois après l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, il est forcé de constater qu'une inégalité existe entre les communes de notre canton face à cette thématique.

Par le biais de la modification de loi proposée, le groupe socialiste veut harmoniser l'élimination des langes des enfants et des personnes incontinentes ou ayant un volume de déchets accru pour des raisons de santé.

Lors des travaux du groupe de travail créé par le canton de Vaud pour l'introduction de la taxe au sac dans ce canton, un simple calcul a montré que le nombre de sacs utilisés pour éliminer les langes est supérieur annuellement à 100 sacs par enfant en bas âge. La proposition du groupe socialiste reste inférieure aux volumes estimés, mais permet d'alléger le budget des familles et surtout d'atténuer les inégalités entre les communes.

Les coûts effectifs liés à l'incinération des déchets étant inférieurs à 2 francs pour 35 litres, les communes se voient redistribuer la différence. Le montant de cette redistribution pourrait servir à financer l'élimination des sacs qui seraient remis pour ces déchets.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil

*Le président*

*La secrétaire générale*

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Martine Docourt Ducommun	
Autres signataires (nom, prénom)	
Christine Fischer	
Sabrina Rinaldo Adam	
Patrick Bourquin	
Johanne Lebel Calame	
Silvia Locatelli	
Laurent Duding	
Corine Bolay Mercier	
Florence Nater	
Patrick Lardon	
Marie-France Matter	
Thomas Facchinetti	
Erica Di Nicola	
Sabrina Rinaldo	
Anne Tissot	
Christiane Bertschi	
Sylvie Fassbind-Ducommun	
Françoise Gagnaux	
Daniel Huguenin-Dumittan	
Baptiste Hurni	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**